

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE n°008/2026

Autorisant le stationnement d'un camion grue dans la sente au n°1 rue Antonio Vivaldi

Le maire de la commune de Crégylès-Meaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-17, L 2213-1, L 2213-6 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code de la Route

Vu les lois et instructions sur les voiries publiques,

Vu le code pénal

Vu la délibération n°01-59-06/2025 du 17/06/2025 fixant les redevances d'occupation du domaine public.

Vu la demande formulée le 21 janvier 2026 par madame Nawel MALKI de l'entreprise TEMSOL – 74 avenue du président Kennedy – 91170 VIRY CHATILLON, pour le stationnement d'un camion grue de 20 mètres linéaires dans la sente au n°1 rue Antonio Vivaldi, pour le chargement du matériel de fin de chantier au 20 rue Yves Montand.

ARRETE

Article 1 : Le 05/02/2026 de 8H00 à 12H00, un camion grue est autorisé à stationner dans la sente au n°1 rue Antonio Vivaldi.

Article 2 : En aucun cas, les installations ne doivent empiéter sur le passage de sécurité pour les véhicules de secours. Les installations doivent veiller à laisser un passage pour les piétons et les automobilistes.

Article 3 : Tout stationnement de véhicules dans la zone d'interdiction sera considéré comme gênant conformément à l'article R417-10 du Code de la Route sous peine de verbalisation et mise de fourrière.

Article 4 : Des panneaux réglementaires seront placés aux extrémités des rues pour permettre l'application des présentes dispositions par l'entreprise TEMSOL.

Article 5 : A la fin des travaux, un contrôle sera effectué conjointement avec le service technique de la commune. En cas de dégradation ultérieure résultant desdits travaux, la responsabilité de l'entreprise TEMSOL demeurera engagée, les travaux de réfection éventuels resteront à sa charge.

Article 6 : Monsieur le maire de CREGY LES MEAUX et madame la cheffe de police municipale de CREGY LES MEAUX sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le directeur général des services
- Nawel MALKI de l'entreprise TEMSOL.

Fait à Crégylès-Meaux le 27/01/2026

Le Maire,

M. Gérard CHOMONT

